

CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS PÉTROLIERS

Gazole et gazole non routier

FICHES CSR DE SPÉCIFICATIONS

> Figurent ci-après les fiches CSR Gazole 4-0-07 et Gazole non routier 4-1-05 du 27 novembre 2017, qui annulent et remplacent les fiches Gazole 4-0-06 et Gazole non routier 4-1-04 du 15 novembre 2016⁽¹⁾.

> La modification principale apportée concerne le **retour d'une teneur en EMAG à 7,0% (v/v) maximum**, qui fait suite à la décision n° 403841 du 11 octobre 2017 du Conseil d'État annulant l'arrêté du 22 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1999 relatif aux caractéristiques du gazole et du gazole grand froid⁽²⁾.

⁽¹⁾ Circ. CPDP n° 11172 du 24 novembre 2016.

⁽²⁾ Circ. CPDP n° 11291 du 20 octobre 2017.